

Image not found or type unknown



Reclamation d une somme 3 mois après l achat

Par **jomanee**, le **16/07/2015** à **13:21**

Bonjour, rnAu mois d avril, j ai changé les pneus de ma voiture ainsi qu acheté des barres de toits dans un garage. Ils ont oublié de me compter le prix des pneus. Aujourd'hui, ils viennent de se rendre compte de l impayer grâce à une facture non payée et un vérification dans leur comptabilité et me demande de les payer. Peuvent ils me réclamer 3 mois après la somme ? Sont ils dans leur droit ? Mervi

Par **moisse**, le **16/07/2015** à **15:36**

Oui.rnPendant 2 ans.